

DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE MARMANDE

COMMUNE
DE
FAUGUEROLLES

Présents : 12
Excusés : 2
Procurations : 1

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAUGUEROLLES**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mai, à vingt et une heure, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 22 mai 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mmes De PARSCAU, DUFAU, CHARREAU, GILLES, LESNÉ, REYNIER, Mrs MORIZET, JAMBON, FEDRIGO, CONTE, COTTON, REGLAT

Etaient excusés : Mmes LAMARQUE, THEVEUX

Pouvoir : Mme LAMARQUE à Mme de PARSCAU

Secrétaire de séance : Mme LESNÉ

DCM 017/2019

ADRESSAGE 2^{ème} PHASE ~ CRÉATION DE VOIRIE

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Maire de FAUGUEROLLES, LOT-ET-GARONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide la création des voies libellées et des numéros de voirie suivants:

N° plan	Ancien libellé voie	Nouveau Libellé voie
1	RD 813	Route de Tonneins
2	<i>Ce chemin sera nommé par la commune de Fauillet</i>	
3	VC 504	Route de Bos de Boué
4	VC I de Fauguerolles à Gontaud	Route de Gontaud
5	CR de l'Hôpital	Route de la Ferrantine
6	VC 507 de Monplaisir à Baquey	Chemin de Caumont

AR PREFECTURE

047-214700940-20190527-DCH017_2019-DE
Regu le 20/06/2019

7	VC 101 des Vitarelles à Portarieu	Route du Latéral
8	VC 10 de Causserouge	Route de La Carrère
9	VC 106	Impasse Grand Pièces
10	VC 501	Route de Menau
11	RD 813	Route de Marmande
12	VC 506 – VC 502	Route de Maussacré
13	VC 104	Route de Monplaisir
14	VC 6 de Souillagon	Route des Jays
15	VC 506	Route de Réjeau
16	VC 12	Route de Vigneron
17	Chemin Rural de la ZA	Impasse de Lagoutère
18	Chemin privé « Morizet »	Impasse de Mon Séjour
19	VC 504	Chemin de Maupas

Conformément à la cartographie jointe en annexe.

Délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Maryline De PARSCAU

